

**PROCES VERBAL
JURY D'ADMISSION
du CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^e CLASSE
*spécialité télécommunication, système d'information et traitement
de l'information médicale***

mercredi 8 février 2016

En référence au décret 2011-744 du 27/06/2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers et à l'arrêté du 27/09/2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe,

Vu l'avis de concours publié, en date du 14/04/2016 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et par note de service interne au CHU de POITIERS n° 16-103 du 14/04/2016, **en vue de pourvoir 1 poste à la Direction du Système d'information et du dossier patient.**

Au vu de la phase d'admissibilité qui s'est tenue le 08/02/2017,

Le jury composé de :

- Madame COSTA Hélène, Directeur au CHU de POITIERS, Présidente du Jury
- Madame RICHARD Sylvie, Directeur au Groupe Hospitalier Nord Vienne
- Monsieur MOREAU Christophe, Ingénieur Hospitalier Principal au Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres
- Monsieur ROYERE Philippe, Technicien Supérieur Hospitalier 1^{er} classe au CH d'ANGOULEME
- Monsieur CAUET Sébastien, Maître de conférence à l'IUT de POITIERS

réuni le 8 février 2017.

au vu des résultats du candidat à l'épreuve orale d'admission :

DECLARE :

* DAY Jean-Philippe



ADMIS
NON ADMIS

Fait à Poitiers, le 08/02/2017

Signature des Membres du Jury



La Présidente du Jury



Hélène COSTA